

Enquête du Comité 21 et de France Villes et territoires Durables

Quelles pratiques de
sobriété au sein des
collectivités territoriales ?

Retour et perspectives



Résumé exécutif

Reflexe conjoncturel ou démarche davantage structurelle, la sobriété dans les territoires s'organise.

Ce travail recense des initiatives inspirantes (pages 6 à 8) dans de nombreux champs d'action (page 9), dans un contexte de prise de conscience croissante de l'urgence écologique. Pourtant, il semble que les considérants énergétiques restent la principale motivation, avec la hausse des prix de l'énergie en 2022.

Ces initiatives sont souvent venues étayer des démarches préexistantes (page 2).

Deux leviers sont identifiés : la nécessaire acculturation des agents et élus, ainsi que le paramètre financier, qui semble rester un frein indépassable dans la démarche. Si l'on observe une pluralité d'outils, les indicateurs sont encore peu nombreux et concernent au premier chef les bâtiments et les flux de la collectivité, loin d'une approche territoriale (page 3).

La perception de ces démarches est encore mitigée malgré leurs nombreux co-bénéfices, financiers et en montée en compétence (page 5). Côté gouvernance, les démarches peinent à infuser de manière transversale, pointant le nécessaire changement de culture collective chez les élus et agents (page 3).

Cette étude pose la question de la pérennisation de la démarche de sobriété. Elle implique la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes dans le cadre d'un projet de société équitable et dépassant le seul périmètre énergétique (page 10).

Dérèglement climatique, effondrement de la biodiversité, acidification des océans, perturbation du cycle de l'eau... Le dépassement des limites biophysiques de la Terre menace les écosystèmes et le devenir des sociétés humaines.

Fortement impactés par des enjeux environnementaux, sanitaires et socio-économiques de plus en plus prégnants, les territoires sont conduits à rompre avec un modèle d'aménagement obsolète et refonder leur vision de la prospérité. Dans ce contexte, les collectivités locales ont un rôle clé à jouer pour fédérer l'ensemble des parties prenantes publiques et privées autour d'un projet de société résilient.

Dans cette optique, la sobriété offre plusieurs leviers d'actions :

Tout projet doit dorénavant être compatible avec les limites physiques dont dépend l'habitabilité de la planète. Eviter, réduire, anticiper les impacts de tout projet sur l'ensemble de son cycle de vie doit devenir un réflexe avant tout arbitrage.

Considérée comme une action positive et non comme un simple renoncement, elle doit jouer un rôle bénéfique en réduisant l'empreinte environnementale des activités : sobriété énergétique, foncière, en matériaux, en émissions de carbone, en production de déchets, sobriété financière également, pour mieux redéployer les ressources au bénéfice de la qualité de vie et de la solidarité envers les plus fragiles.

En stoppant l'étalement urbain, le territoire sobre préserve les sols fertiles, protège la ressource en eau, régénère la biodiversité et bénéficie ainsi des indispensables services écosystémiques rendus par la nature.

En valorisant l'existant (produits manufacturés, bâtiments, infrastructures...) et en intensifiant ses usages, le territoire sobre inspire de nouvelles solidarités et de nouvelles pratiques coopératives des espaces partagés.

En rapprochant emploi, activités, services et logement, il réduit les stress chroniques inhérents aux transports et flux logistiques.

La sobriété, au-delà du fait qu'elle apparaît désormais incontournable pour des raisons physiques indépassables, peut devenir un réflexe et une stratégie collective bénéfique pour les collectivités, les territoires, et la qualité de vie des habitants. Elle est un levier pour la juste répartition des efforts individuels et collectifs face aux enjeux socio-environnementaux.

Fort de ce contexte, et d'une vision partagée des enjeux de la sobriété, le Comité 21 et France Villes et territoires Durables ont décidé d'engager une enquête sur la mise en œuvre opérationnelle de ce concept au sein des collectivités territoriales, visant à répondre aux questions suivantes :

- Comment s'incarne la sobriété dans les collectivités ? Est-elle une réponse conjoncturelle ou un changement structurel ?
- Comment est-elle concrètement mise en œuvre (abandon de certains projets, mutualisation d'équipement, chronotopie...) ?
- Quels acteurs ont été mobilisés ? Quelle a été l'acceptabilité des démarches menées ?
- Quels bénéfices en a tiré la collectivité ? Quels co-bénéfices ont été identifiés ?

Notre démarche a été menée en complémentarité avec la 27e Région, qui a également lancé en mai une enquête collaborative pour tenter de mieux comprendre les processus de décision et de pilotage à l'œuvre dans les collectivités pour faire face aux enjeux croissants de sobriété. Au-delà du socle d'actions largement consensuelles prises à l'hiver dernier pour réduire la consommation énergétique, la démarche entend surtout mettre en lumière les modalités de la décision : qui décide ? Pourquoi et comment ? Quels critères et quels outils d'aide à la décision et d'évaluation ? Les enseignements, qui seront partagés sur [le site de l'association](#) en fin d'année, visent à dessiner des chemins possibles pour (ré)ouvrir l'espace de la décision dans un contexte de tensions fortes sur les ressources. Ils invitent ainsi à sortir d'une vision de « gestion de la crise énergétique » pour penser et outiller des stratégies de sobriété assumées et créatrices de valeurs.

1. Sobriété & Collectivités territoriales : les grandes conclusions de l'enquête

Le Comité 21 et France Villes et territoires Durables se sont associés pour explorer les initiatives en lien avec la sobriété déjà à l'œuvre au sein des collectivités, les expériences en cours susceptibles d'inspirer celles qui cherchent à initier une telle démarche et susciter le nécessaire débat autour d'une trajectoire en accord avec les ressources de la planète... Afin d'amorcer cette démarche et de rassembler quelques retours d'expériences, un questionnaire a été adressé à nos contacts collectivités, puis diffusé largement, et complété par une série d'entretiens.

En effet, dans la lignée des différents travaux menés par le Comité 21 et France Villes et territoires Durables, cette note vise à « opérationnaliser » le concept de sobriété en l'enracinant au niveau du territoire. L'objectif est double : tout d'abord, comprendre pourquoi et comment les collectivités locales se saisissent de ce concept dans leurs modes de fonctionnement et l'élaboration de leurs politiques publiques. Ensuite, fournir, à partir de retours d'expériences recueillis, un document d'information à destination d'autres collectivités locales souhaitant s'inspirer des exemples cités pour enrichir ou initier leur action sur la sobriété.

Différentes publications existant sur le sujet, France Villes et territoires Durables et le Comité 21 ont fait le choix méthodologique de circonscrire l'analyse aux seules données fournies par les collectivités adhérentes à leur réseau ayant fait l'objet d'un entretien, et celles ayant répondu au questionnaire diffusé largement. Les collectivités ont ainsi été sollicitées via deux moyens : un questionnaire généraliste envoyé à tous les membres des réseaux et diffusé via les réseaux sociaux, et des entretiens qualitatifs menés avec différentes collectivités adhérentes (région, EPCI, ville, département...). L'objectif du questionnaire était d'avoir un panorama général du rapport que les collectivités entretiennent avec la sobriété, tandis que les entretiens cherchaient à affiner la compréhension des ressorts des stratégies déployées par les interrogés et d'identifier des initiatives inspirantes à partager.

Cette approche méthodologique suscite quelques biais qu'il convient de préciser en amont des conclusions. En premier lieu, il est raisonnable de supposer que les collectivités ayant souhaité répondre à l'enquête sont plutôt engagées en faveur des transitions, et ne sont pas nécessairement représentatives de l'ensemble des collectivités locales. D'autre part, les résultats d'une telle enquête, par nature non exhaustive, ne peuvent être généralisés. Enfin, la nature du répondant au questionnaire comme à l'entretien, élu ou agent, porteur d'une thématique ciblée et de missions spécifiques, tend à impacter la vision transversale souhaitée à l'origine par ce projet. Cette enquête tient alors plus du recueil de bonnes initiatives que de l'étude statistique.

1.1. Quels facteurs ou contextes ont déclenché ces démarches de sobriété ?

Il apparaît que les collectivités ayant répondu à l'enquête formulaient déjà depuis quelques années leur démarche de sobriété. Celles-ci ont été amplifiées, appuyées voire imposées plus tard par plusieurs événements, en particulier la crise énergétique de 2022 liée au contexte géopolitique de la Russie et de l'Ukraine. La flambée des prix des énergies, mais aussi le besoin de souveraineté énergétique ont alors encouragé les collectivités à accélérer leurs démarches de transition.

D'autres fois, c'est un déclic écologique, non moins pressant et obligeant, qui a joué ce rôle de catalyseur des démarches. Ainsi, les feux qui ont ravagé une partie de la France à l'été 2022 sont souvent cités comme un élément déclencheur. Dans ces cas, les démarches de sobriété s'inscrivent dans des programmes plus globaux d'atténuation des impacts et d'adaptation, telles que des feuilles de route développement durable, des plans climat... Certaines inspirations sont alors citées : les travaux du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) en première ligne.

Au-delà de ces seuls déclics, ce sont les objectifs nationaux ou internationaux, notamment les objectifs des accords de Paris, qui dans un premier temps motivaient l'engagement des collectivités dans ces démarches, ainsi que leur volonté morale de réduire leur impact sur la détérioration des conditions de vie sur notre planète.

Certaines démarches se voulaient donc structurelles, avant d'être accélérées par les événements d'actualité. Ces collectivités souhaitent désormais maintenir ce cap fixé par la conjoncture, et en refaire une partie intégrante de leur projet de territoire.

1.2. En quoi consistent ces démarches ? Quelle est leur gouvernance ?

Ce constat est important : il montre à quel point les considérants énergétiques sont primordiaux, et ainsi pourquoi ils servent souvent de base aux démarches de sobriété des collectivités, même bien avant le contexte de crise de 2022.

En effet, c'est par cet aspect de la sobriété que les collectivités entrent dans le sujet. Souvent, il est même le seul aspect traité, tant il embrasse tous les enjeux.

La sobriété est alors traduite en des questions d'optimisation, de réduction des flux énergétiques, de baisse du chauffage et d'extinction des lumières.

A quels secteurs s'appliquent vos initiatives en lien avec la sobriété ?

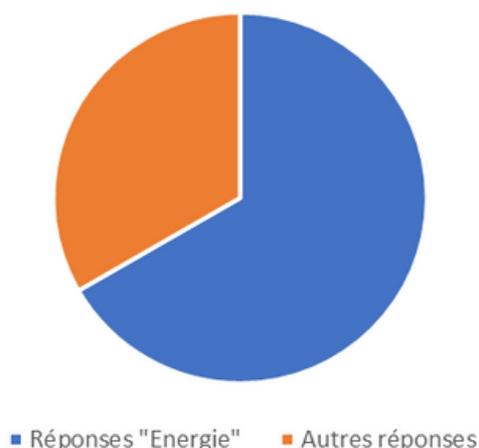


Tableau 1 : La majorité des réponses aux questionnaires portent sur le secteur énergétique

Par ailleurs, c'est bien sur le périmètre des bâtiments communaux et des déplacements des agents, que l'on pourrait appeler Scopes 1 et 2[1], que commencent les travaux. La vision de la sobriété du territoire dans son ensemble, quand elle existe, ne vient qu'après. Les collectivités commencent par les leviers qu'elles possèdent directement, ce qui constitue déjà des travaux complexes.

Directions générales et élus pilotent donc ces enjeux, en mobilisant les agents et autres élus autour de groupes de travail, d'animations et d'ambassadeurs pour embarquer tout le monde dans des actions de sobriété.

[1] Dans un bilan de gaz à effet de serre, le Scope 1 représente le périmètre des émissions directes de la structure considérée, ici une collectivité. Le Scope 2, lui, inclut aussi les consommations d'énergie. Ceci diffère du Scope 3, les émissions induites. Pour une collectivité, le Scope 3 représente l'ensemble des émissions du territoire, et les Scope 1 et 2 uniquement les déplacements des agents et les consommations des bâtiments communaux.

1.3. Quels freins rencontrés ? Quels leviers pour y répondre ?

Deux contraintes apparaissent alors dans les premiers objectifs de sobriété des collectivités : la difficulté d'embarquer les agents et élus dans les bons gestes, ainsi que des contraintes financières.

La première, culturelle autant que matérielle, témoigne de la nécessaire prise en compte des besoins de chacun, ainsi que dans l'acculturation de tous des enjeux et des objectifs fixés qui y répondent. Ainsi, c'est bien en embarquant toutes les personnes concernées depuis le début des démarches que les gestes et concepts seront appropriés.

Les enjeux financiers, eux, appellent à une bonne prise en compte en amont des investissements à réaliser et des moyens (notamment humains) à mobiliser.

1.4. Quels outils pour mettre en œuvre et mesurer les actions de sobriété ?

Afin de mettre en œuvre leurs actions de sobriété, les collectivités territoriales ont souvent créé un poste dédié, notamment d'économiste de flux, en charge du suivi des plans de sobriété énergétique, de leurs actions et indicateurs de suivi. Certaines actions se sont par ailleurs inscrites dans des démarches plus globales telles que le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ou encore un budget vert. Enfin, la sensibilisation et la formation, le développement d'outils pédagogiques, ont été des éléments majeurs pour la mise en œuvre de ces démarches. Il convient de noter que certaines collectivités ont également déployé des outils d'aide à la décision pour favoriser l'appropriation de ces enjeux en interne.

Les outils mobilisés par les collectivités pour chiffrer les impacts de leur stratégie de sobriété sont extrêmement divers. Tout d'abord, certaines collectivités ont lancé leur plan de sobriété sans établir d'indicateurs de performance, lesquels sont à présent en construction. Du côté des collectivités qui se sont penchées sur le bilan de la démarche, le premier outil utilisé est le suivi comptable des consommations énergétiques, lequel fournit un aperçu fiable des effets de la politique. D'autres collectivités établissent un bilan plus fin, en calculant combien de kw/h d'énergie ont été économisés, et en distinguant les différents types d'énergie (gaz/ électricité). Enfin, pour être le plus précis possible, une collectivité a cité en exemple son action menée pour croiser les données de consommation énergétique avec les facteurs météorologiques (évitant ainsi le biais statistique qui a conduit à penser que la réduction de la consommation énergétique de la France l'année dernière était uniquement due à ses efforts de sobriété alors qu'elle a également bénéficié d'un hiver doux).

Une autre méthode pour recenser l'effet des efforts est d'intégrer la démarche dans les évaluations des grands documents cadrant l'action territoriale, tel que le PCAET. Par ailleurs, certaines collectivités font le choix de mesurer leurs efforts grâce à un bilan des émissions de gaz à effet de serre, par la méthode BASEMIS ou via le programme de l'Ademe "Territoire engagé transition écologique" (anciennement Cit'ergie).

Enfin, de manière plus informelle, les collectivités accordent une attention accrue au suivi des outils numériques (durée de vie, recyclage, réemploi) et essaient de quantifier le nombre de leurs agents pratiquant le covoiturage.

Ce tour d'horizon des stratégies d'évaluation déployées par les collectivités témoigne à la fois de leur capacité d'adaptation mais aussi du manque d'un indicateur unique de performance en matière de sobriété.

1.5. La perception des démarches de sobriété

Quelle acceptabilité des actions ?

La perception des actions de sobriété entreprises par les collectivités est toutefois mitigée, tant en externe qu'en interne. En effet, dans certains territoires, l'accueil a été globalement favorable et bien compris, avec des agents demandeurs et engagés dans la mise en œuvre de mesures concrètes, comme le télétravail ou le covoiturage par exemple. Dans d'autres cas, à la fois les agents et les usagers/citoyens ont assez mal vécu l'impact des mesures de sobriété sur leur confort, en particulier les mesures ayant trait à la température des bâtiments ou des infrastructures sportives (piscine par exemple). Enfin, il convient de noter que la sobriété ne mobilise pas toujours collectivement, avec un manque d'investissement et d'appropriation des acteurs du territoire (dans le domaine des sports, par les citoyens, etc.), et parfois l'absence de concertation dans la mise en œuvre des actions.

Quels bénéfices partagés ?

La mise en place de démarches de sobriété par les collectivités est globalement indiquée comme apportant de nombreux co-bénéfices. En premier lieu, comme ces initiatives se sont accélérées dans le contexte du renchérissement des prix de l'énergie, le choix de la sobriété dans les territoires a conduit à de substantielles économies financières, qui ont permis d'atténuer le choc de la flambée des prix. Ensuite, les stratégies de sobriété ont permis de mieux impliquer les acteurs du territoire dans les projets de la collectivité, en particulier les acteurs associatifs. Par ailleurs, certaines collectivités ont pu voir les agents concernés monter en compétence sur ces sujets et l'organisation gagner en performance. Enfin, la démarche a parfois initié une réflexion globale sur les transitions écologique et sociales du territoire, et permis de traiter d'autres enjeux écologiques connexes, comme ceux liés à la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique. Cela a également pu jouer en faveur de l'image du territoire et le rendre plus attractif.

2. Panorama d'initiatives inspirantes : quelques exemples d'actions menées par les collectivités interrogées

Au travers de l'enquête menée, une attention particulière a été portée à l'identification d'actions et d'initiatives, engagées par les collectivités en faveur de la sobriété, duplicables et inspirantes. En effet, convaincus de la nécessité d'opérationnaliser ces enjeux au regard des défis à relever, la valorisation de retours d'expérience nous semblait un enseignement nécessaire. Toutefois, les éléments présentés ci-dessous ne visent ni représentativité des actions menées sur l'ensemble des territoires, ni exhaustivité des actions menées par les collectivités citées.

Un engagement fort en faveur de la sobriété foncière pour le département de l'Essonne

Le département de l'Essonne a adopté en 2023 sa stratégie de Transition écologique à horizon 2030, le plan Eco-ambition91, intégrant son action en faveur de l'éco-exemplarité et sa démarche de sobriété. Parmi ses priorités, le Département s'est engagé en faveur du Zéro Artificialisation Nette dès 2020 en adoptant une stratégie articulée autour d'une cinquantaine d'actions. En 2022, le Département a renouvelé son engagement en se fixant pour objectif d'atteindre le ZAN sur les projets qu'il porte dès 2025. Le Département de l'Essonne a été lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME pour son projet "TRAjectoire ZAN en Essonne" visant notamment à renforcer la préservation des espaces agricoles et naturels périurbains, et à favoriser l'acculturation des partenaires locaux et de la population. Dans le cadre de ce projet, différentes études sont menées afin de renforcer l'engagement de la collectivité en faveur de la sobriété et la lutte contre l'artificialisation des sols.

Une analyse des freins et leviers d'action pour accompagner le changement par la Ville d'Evian

La démarche de transition, fondée sur la base des 17 Objectifs de Développement Durable, est au cœur du projet de mandat de la Ville d'Evian. En ce sens, au-delà de la mise en œuvre d'un plan de sobriété et d'un contrat de performance énergétique, elle travaille avec la structure « Humans Matter », spécialiste du design cognitif, sur l'identification des possibles freins et potentiels leviers à la mise en place de nouveaux gestes de sobriété, pour renforcer la capacité à agir. Un premier travail a été mené avec des associations sportives sur le volet énergie afin d'évaluer la façon dont les infrastructures sont utilisées ou encore pour analyser les raisons pour lesquelles des actions plus vertueuses ne sont pas engagées. La démarche intègre par ailleurs la nomination d'ambassadeurs au sein des associations visant à relayer et répliquer la démarche dans la sphère associative et familiale. Ainsi, au travers de cette initiative, la Ville vise à améliorer la perception de ces enjeux, à sensibiliser, et à accompagner le changement.

A la Ville de Grenoble, un pilotage qui permet d'embarquer élus et services dans la prise de décision

La Ville de Grenoble construit ses objectifs et actions de sobriété autour d'une gouvernance partagée. Pour mieux prendre en compte les enjeux de chacun, un groupe de travail (GT CARE) réunit alors des élus, une quarantaine d'agents des différents services, dont deux agents formant la mission sobriété énergétique dédiée uniquement à ce sujet, la direction générale et les membres de la missions sobriété du service Transition Energétique. Leur communication autour de leurs conclusions et mises en œuvre sont alors exemplaires et inclusives : plan de sobriété qui considère les besoins de chacun, jeux sérieux pour embarquer tous les publics, permanences pour se former sur les bons gestes...

La Ville de Marseille évalue les investissements à mener à moyen terme

Le programme Européen « 100 villes climatiquement neutres en 2030 », dans le cadre du plan d'investissement des Climate City Contract, demande l'identification des principaux investissements nécessaires à l'atteinte d'objectifs de décarbonation sur le territoire. Cette exigence diffère des budgets verts et des PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) en étudiant précisément les financements nécessaires pour notamment permettre la réduction des consommations énergétiques. Cela aussi bien au niveau des investissements sur le territoire portés par différents acteurs (rénovation énergétique du tertiaire, investissements des particuliers dans la mobilité électrique, etc.) que les investissements clés à réaliser par les collectivités (investissements dans les transports en commun, rénovation énergétique du patrimoine municipal, etc.). Ce travail permet alors à la Ville de mettre en perspective ces investissements par rapport à son propre budget et préfigurer une redirection budgétaire et la recherche de solutions alternatives. Les économies de flux jouent un rôle central pour mener à bien ces analyses sur la rénovation énergétique du patrimoine municipal.

Le déploiement d'un outil d'aide à la décision et à l'ingénierie interne au sein de la Région Normandie

Au sein de la Région Normandie, la sobriété est un enjeu au cœur d'une multitude de thématiques, même si le terme n'est pas toujours utilisé : sobriété foncière avec la question du ZAN, lutte contre le gaspillage alimentaire, politique d'économie circulaire, sobriété numérique... Dans un contexte de fortes augmentations des coûts de l'électricité et du gaz liées à la guerre en Ukraine, la question de la sobriété énergétique de la collectivité a été intégrée au plan d'action de son GIEC local. Ce plan vise à contribuer à l'atténuation du changement climatique et s'y adapter. Afin de renforcer l'action de toutes les directions, la Région a ainsi créé et mis en place une grille d'analyse des projets au regard des enjeux climatiques, véritable outil d'aide à la décision qui permet de réaliser un diagnostic et de travailler les choix opérationnels pour améliorer la mise en œuvre des politiques. Le déploiement de cet outil s'accompagne d'une démarche d'ingénierie interne et de formation.

Une démarche globale de sensibilisation et de mobilisation des agents pour la ville et Eurométropole de Strasbourg

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de sobriété, la ville et Eurométropole de Strasbourg a organisé à destination des agents en charge des bâtiments un forum sur les enjeux de la sobriété énergétique et des usages de l'eau. Il a été organisé afin de sensibiliser, mais aussi de faire remonter des possibles actions ou bien des suggestions de la part des agents de terrain de la collectivité. Les échanges qui ont eu lieu lors de ce forum ont été par la suite restitués sous la forme d'une carte mentale par la direction pilote du plan de sobriété, qui a permis d'orienter plus efficacement les actions de soutien au plan de sobriété. Des moments conviviaux ont également été organisés afin de discuter avec tous les agents de la collectivité des actions entreprises pour faire face à la crise énergétique. En ce sens, les actions menées ont favorisé la compréhension et l'acceptabilité des démarches menées.

La sobriété au cœur de la dynamique de projet de la ville de Niort

Engagée en faveur des transitions, au travers de sa feuille de route Niort Durable 2030, la ville de Niort a fait de la sobriété un axe majeur de ses actions (énergie, déplacements, requalification des espaces publics...). Gage d'un modèle nouveau, elle inscrit la collectivité dans une logique d'amélioration continue. Un projet emblématique, qui incarne cette prise en compte de l'enjeu de sobriété au cœur même de l'action publique, est l'aménagement de la cour du centre culturel qui a visé la sobriété financière en misant sur le partage de compétences (partenariat avec le Parc Naturel Régional par exemple), la sobriété d'usage en définissant avec les habitants un projet en totale adéquation avec leurs attentes, et la sobriété des ressources dans la conception (désimperméabilisation des sols, usage des matériaux...).

A Terres d'Argentan Interco, des décisions fortes et acceptées

Pour capitaliser sur leurs travaux précurseurs sur l'extinction des luminaires la nuit, l'intercommunalité continue les économies sur l'ensemble de son patrimoine. Ils ont alors embauché un économiste de flux chargé de passer en revue les contrats énergétiques de l'EPCI, qui a par exemple motivé le passage au LED de l'éclairage de la médiathèque, investissement qui a été rentabilisé en seulement 9 mois. La majorité des flux sont aujourd'hui suivis et étudiés, ce qui a par ailleurs permis d'identifier en priorité les lieux à rénover ou repenser. Ces différentes mesures assurent leur acceptabilité grâce à différentes conférences au sein de l'exécutif, des réunions de crise sur la sobriété, des sessions d'échanges avec les agents et l'ensemble des élus... Pour assurer la cohérence de ces mesures de sobriété, qui s'appliquent d'ailleurs au domaine foncier avec leur regroupement scolaire, Argentan mène un travail ambitieux sur la production d'électricité et de gaz renouvelables, ainsi que sur l'autoconsommation de leurs bâtiments.

Et une multitude d'autres actions...



Energie

- Chauffage sur la base de la relance des usagers plutôt que programmation horaire
- Renouvellement du parc d'éclairage public avec réduction de la puissance et des horaires
- Réduction des températures dans les bâtiments et décalage de la période de chauffe
- Mesures de réduction de 15% au moins des consommations d'énergie dans les bâtiments publics
- Mise en place d'un réseau de chaleur
- Rénovation énergétique des bâtiments
- Réduction des achats électriques (impossibilité de commander des chauffages d'appoint)
- Fermeture de certaines parties des bâtiments



Mobilité

- Modification du parc de véhicules vers l'électrique et mise à disposition de vélos pour les collaborateurs
- Télétravail et réunions en visioconférence pour limiter les déplacements
- Développement de solutions d'autopartage et de vélopartage dans les entreprises
- Schéma des infrastructures cyclables
- Incitation des agents à réduire la vitesse (par exemple 110km/h sur l'autoroute)



Sensibilisation

- Diffusion des écogestes/efforts de sobriété auprès des usagers des bâtiments communaux : défi écogestes, campagne de communication
- Réseau de référents de proximité
- Dispositif d'accompagnement des usages avec des visites énergie



Aménagement

- Mise en œuvre d'une politique de désimperméabilisation
- Plan arbres
- Création d'ilots de fraîcheur
- Charte de l'écoconstruction pour les bâtiments communautaires
- Schéma des zones d'actions avec définition d'objectifs de densification



Alimentation

- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Développement de stratégies d'alimentation locale durable
- Challenge et remise de prix pour des établissements exemplaires



Eau

- Choix d'essences végétales plus sobres en besoin d'eau
- Réduction, limitation de l'arrosage des espaces décoratifs et sportifs



Numérique

- Challenge du numérique responsable

3. La sobriété, objet de transformation : une mise en perspective

Les résultats de l'enquête, tout en gardant en tête les biais méthodologiques précédemment évoqués, font émerger une réalité contrastée. Si d'un côté certaines collectivités ont pris le sujet de la sobriété à bras le corps (le plus souvent avec quelques entrées thématiques bien identifiées), la majeure partie s'est focalisée sur le sujet énergétique, à la faveur des tensions sur le marché à partir de 2022. Cette attention particulière portée au sujet énergétique, pris dans le contexte de la crise, produit un résultat double. La crise a constitué une incitation très forte pour les collectivités à réduire leur consommation d'énergie, afin de ne pas voir les factures s'envoler, ce qui a globalement plutôt été accepté par les parties prenantes internes (agents) comme externes (citoyens), et qui a parfois permis d'aborder les enjeux de transition. Toutefois, les mesures engagées ont souvent été perçues comme participant de la contrainte, du temporaire, plutôt que comme un nouveau « projet de société » ayant vocation à devenir la norme, englobant de nombreux enjeux. A cet égard, des efforts certains ont été entrepris dans le domaine énergétique, mais en rencontrant le plus souvent des difficultés à embarquer les parties prenantes dans un récit plus vaste.

Ceci pose la question du futur de la sobriété dans les collectivités locales, gage de la transformation nécessaire pour faire face aux défis actuels. En effet, il est difficile de dire si les actions conjoncturelles et sectorielles, principalement amplifiées voire en partie motivées par la crise, vont être en capacité d'initier un véritable projet de sobriété à l'échelle du territoire, mobilisant l'ensemble des acteurs.

Plus que jamais, la transformation des territoires reste tributaire de ce nouveau récit, de l'évolution des représentations culturelles qui guident l'action tant individuelle que collective, et de la construction des nouveaux modèles nécessaires. Il est capital de changer de regard sur la sobriété, de ne plus la voir comme une contrainte exogène qui viendrait limiter nos modes de vie mais bien comme un idéal de société différente, avec ses renoncements, certes, mais aussi ses aménités. Cette vision de la sobriété comme une contrainte appelle par ailleurs à un changement nécessaire de nos imaginaires collectifs. Dans cette optique, sobriété n'est pas nécessairement synonyme de privation.

La sobriété, parce qu'elle propose un lien entre des comportements individuels, des projets sociétaux et des solutions collectives peut être le vecteur de transformations de nos modèles. En amenant à sortir d'un modèle de société fondé sur l'impératif de produire et consommer, la sobriété peut, si on s'en donne la possibilité et si on ne la cantonne pas au seul domaine énergétique, être une façon d'innover collectivement.

Toutefois, fédérer autour d'un projet de territoire où la sobriété aurait une place centrale n'est possible qu'à la condition de d'abord prendre en compte la question des inégalités (revenus, logement, ..). La sobriété ne peut être un projet collectif fédérateur qu'à condition de prendre en compte la situation des personnes en situation de précarité.

Passer à une économie de la sobriété ne se décrète pas : il s'agit d'un projet qui se construit dans le dialogue avec les parties prenantes. Les collectivités locales, de par leur rôle et effet d'entraînement des acteurs à l'échelle des territoires, sont en première ligne de cette transformation et de la construction d'un nouveau projet partagé. Par des politiques transversales et multi-acteurs, par exemple, elles peuvent aider à construire ce récit et l'incarner par des mesures concrètes à dimension systémique. Ainsi, avec une sobriété décidée collectivement, les écueils de la sobriété punitive se dissipent.

Les retours des collectivités sur leurs démarches montrent l'entière pertinence de celles-ci, une fois dépassés les freins techniques, financiers et culturels. Par ailleurs, si elles sont une réponse spontanée à la hausse des prix de l'énergie et aux crises environnementales et à venir, elles sont aussi le meilleur moyen de réduire les coûts de fonctionnement des collectivités dans un futur proche et lointain. Renoncer à ce qui n'est pas nécessaire aujourd'hui, c'est se libérer demain.

Le Comité 21 et France Villes et territoires Durables remercient toutes les collectivités territoriales qui ont partagé leurs retours d'expérience et avis dans le cadre de cette enquête, au travers du questionnaire en ligne ou dans le cadre d'entretiens.

Ils ont contribué à ces travaux :

- **Pour France Villes et territoires Durables** : Sébastien MAIRE, Christophe LEIKINE, Quentin GUILLEMOT
- **Pour le Comité 21** : Frédérique LELLOUCHE, Laurine COUFFIGNAL, Benjamin DELCOURT, Ivan SUAREZ

Le programme Sobriété du Comité 21 est soutenu par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et l'Institut de Recherche de la Caisse des Dépôts et Consignations.